

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 07 DECEMBRE 2011

Le sept décembre deux mil onze, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 1^{er} décembre 2011, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul HERVIEUX, Maire.

Etaient présents :

MM. HERVIEUX, DUJARDIN, TREPIED, DAVID, LAMBERT, FAVEY, Mme PORA, MM. BUREL, DOUTRELEAU Lucien.

Etaient absents excusés :

Bruno DOUTRELEAU, pouvoir à Serge DUJARDIN
Richard BRIAND, pouvoir à Régis DAVID
Annie LEPRINCE, pouvoir à Jean-Claude TREPIED
Isabelle VIEVARD, pouvoir à Philippe BUREL

Secrétaire de séance : Serge DUJARDIN

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire remercie ses collègues de leur présence et demande d'observer une minute de silence en mémoire de M. Hubert TIENNOT, Maire de la Commune de 1971 à 2008 et Maire Honoraire, décédé le 3 décembre dernier.

Puis, il est procédé au vote du procès-verbal de la réunion du 4 novembre dernier qui est adopté à l'UNANIMITE.

Le Conseil Municipal procède ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour qui s'établit comme suit :

➤ PROJET D'ECOLE :

Emmanuel FAVEY fait un compte rendu de la Commission d'Appels d'Offres qui s'est réunie le 25 novembre dernier afin d'étudier les devis suivants :

CHOIX DU BUREAU DE CONTROLE :

Nom de l'entreprise	Missions demandées			Montant H.T.	Observations
	L*	SEI**	HAND***		
SOCOTEC	X	X	X	3 945 €	Voir conditions spéciales sur mission HAND (réalisation du constat du respect des règles...) Demander l'ajout de l'option « LE »
APAVE	X	S	Non répondu	4 200 €	
BUREAU VERITAS	X	X	X	6 678 €	+ mission « LE » en option 742 € HT

L* : solidité des ouvrages et éléments d'équipements indissociables

SEI** : sécurité des personnes dans les ERP (établissement recevant du public) et IGH (Immeuble Grande Hauteur)

HAND*** : accessibilité des constructions pour les personnes handicapées.

La Commission d'Appel d'Offres propose de retenir l'entreprise SOCOTEC , moins disant, pour un montant de 3 945 € HT qui englobe l'ensemble des missions demandées y compris la mission « LE » (solidité des existants).

CHOIX POUR LA COORDINATION SECURITE – PROTECTION DE LA SANTE (S.P.S.)

Nom de l'entreprise	Coordination		Montant H.T.	Observations
	Conception	Réalisation		
BUREAU VERITAS	X 516 €	X 2 494 €	3 010 €	Nombre d'heures prévues pour la mission : 68 Niveau 3
DEKRA	X	X	5 117 €	Nombre d'heures prévues pour la mission : 119 Niveau 1
APAVE	X	X	3 120 €	Nombre d'heures prévues pour la mission : pas préciser Niveau 2
SOCOTEC	X 440 €	X	3 100 €	Nombre d'heures prévues pour la mission : 62 Niveau 2

La Commission d'Appel d'Offres propose de retenir l'entreprise SOCOTEC pour un montant de 3 100 € HT.

Après concertation, le Conseil Municipal :

- RETIENT l'entreprise SOCOTEC pour :
 - le bureau de contrôle: **3 945 € HT**
 - la coordination SPS : **3 100 € HT**
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis correspondant

➤ TRAVAUX LOGEMENT COOP :

En vue du remplacement de 8 fenêtres du logement de la Coop, la Commission d'Appels d'Offres s'est réunie le 02 décembre dernier afin d'étudier les devis suivants :

Entreprises	Montant H.T.	Observations
SARL Goupil	7 286,20 €	Menuiseries en PVC CST BAT/CE/Acotherm Vitrage 4/20/4, Argon, volets roulants PVC manivelle
SARL Paris-Gilles	6 590,00 €	Menuiseries PVC Vitrage 4/16/4 argon, volets roulants PVC manivelle
DUCROC	6 643,80 €	Menuiseries PVC – Gamme Arcad'Eco Vitrage 4/20/4 Argon, volets roulants PVC manivelle

Après concertation, la Commission propose le devis de l'entreprise DUCROC pour un montant de **6 643,80 € HT**. Ce choix est basé en fonction de la fiche technique et non en fonction du prix.

Lucien DOUTRELEAU regrette que l'entreprise locale n'ait pas été retenue. Emmanuel FAVEY lui répond que c'était un appel d'offre de plus de 4 000 € et qu'il est impossible de favoriser une entreprise locale.

Le Conseil Municipal :

- RETIENT l'entreprise DUCROC pour un montant HT de 6 643,80 €
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis

La dépense correspondante sera inscrite au Budget Primitif 2012.

➤ PERSONNEL COMMUNAL

- Renouvellement de la convention d'adhésion à l'Association Départementale d'Action Sociale (ADAS 76) :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée délibérante que la convention actuelle signée avec l'ADAS 76 arrive à échéance au 31 décembre prochain et qu'elle est renouvelable pour une durée de 4 ans.

Il rappelle que l'ADAS 76 organise et assure pour le compte de la Collectivité, des prestations d'action sociale permettant l'amélioration des conditions de vie de ses agents et de leurs familles, notamment dans les domaines du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

La cotisation, calculée à partir de la masse salariale de l'année N – 2, est fixée à 0,70 % de la masse salariale avec un minimum de 100 € par agent. Pour les retraités, la cotisation est fixée à 70 € par agent et par an (valeur au 01/01/2012).

Pour mémoire, la cotisation de 2011 s'élevait à : 851,31 €

Les aides obtenues cette année sont : études secondaires, tickets cinéma, plan chèques vacances, prêt amélioration de l'habitat.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention.

- *Remboursement de frais de déplacement :*

Les frais de déplacement concernent l'agent :

- en service, qui est EN MISSION, muni d'un ordre de mission pour une durée totale qui ne peut excéder douze mois, qui se déplace pour l'exécution du service.
- EN STAGE, qui suit une action de formation initiale ou qui se déplace, hors de sa résidence administrative et hors de sa résidence familiale, pour suivre une action de formation continue organisée par l'administration ou à son initiative en vue de la formation professionnelle.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Maire expose à l'Assemblée délibérante qu'il convient de permettre le remboursement des frais occasionnés par les agents pour les besoins de la Collectivité (à savoir les frais de mission, de stage...) au taux en vigueur.

Emmanuel FAVEY précise que ces remboursements seront effectifs que si les agents utilisent leur véhicule personnel et propose qu'ils soient applicables avec effet rétroactif.

Régis DAVID demande si l'assurance communale couvrirait l'agent si un accident survient lors de son déplacement professionnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder, à compter du 08 décembre, aux remboursements des frais occasionnés par les déplacements des agents de la collectivité pour frais de mission, de stage.

➤ **RENOUVELLEMENT CONTRAT PHOTOCOPIEURS MAIRIE ET ECOLE PRIMAIRE :**

Considérant la vétusté du photocopieur de l'école primaire (8 ans), la société Konica Minolta nous propose de transférer le matériel actuel de la Mairie à l'école et nous installer un copieur neuf au secrétariat.

	Matériel actuel			Nouvelle proposition		
	Prix copies		Loyer Trimestriel	Prix copies		Loyer Trimestriel
	NB	Couleur		NB	Couleur	
Copieur école	0,0127		} 618 €* }			
Copieur Mairie	0,0079	0,09379				
C280 et C253				0,0060	0,060	600 €**

* le loyer trimestriel actuel d'un montant de 618 € correspond à :

Loyer : 342 € HT

Copies : 276 € HT (avec un quota de 6 400 copies noir et 300 copies couleur par mois)

** la nouvelle proposition à 600 € HT correspond à :

Loyer : 432 € HT/trimestre

Copies : 168 € HT/trimestre (sans quota)

Soit une économie de 18 € HT/trimestre.

Entendant cet exposé, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les nouveaux contrats liant la Commune à la Société Konica Minolta.

➤ **QUESTIONS DIVERSES** :

⇒ Monsieur le Maire fait part des divers comptes rendus de réunion :

- avec M. PARLANT-PINET, du Conseil Général, au sujet de leur propriété des Grandes Dalles : réunion d'information pour la mise à disposition du terrain

- du Conseil d'Ecole du 1^{er} décembre dernier : rapport de Jean-Claude TREPIED qui :
 - * fait part du problème de trésorerie rencontré par la Coopérative scolaire pour régler les dernières factures du séjour à la neige, ceci malgré le versement de subventions communales d'un montant global de 10 000 €.
 - * rappelle le nombre des effectifs pour la rentrée scolaire. Le Directeur de l'école souhaiterait que la Municipalité se mette en rapport avec un délégué syndical afin d'organiser au mieux cette rentrée.
- du Tour de France organisée par la Préfecture le 06 décembre dernier : le parcours du Tour de France traversera la Commune le Mercredi 4 Juillet prochain. Une réunion sera programmée avec les Présidents des Associations locales afin d'organiser une fête pour ce jour.

⇒ Réponse au courrier de Maître Béatrice PASCUAL concernant la liquidation du restaurant « La Romana » : Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il a fait part à Me PASCUAL de l'abandon du projet d'acquisition par la Commune.

Anita PORA regrette cette décision.

Emmanuel FAVEY rappelle que le parc immobilier communal est important, et qu'il serait souhaitable de l'entretenir avant de s'engager dans de nouvelles acquisitions.

⇒ ATESAT : une estimation – programme voirie 2012 – aménagement de l'Allée des Epincelles, a été demandée auprès du bureau ATESAT. Le montant de réfection de cette voirie (route et trottoirs) s'élève à 56 081,64 €.

Anita PORA souhaiterait la participation du lotisseur pour cette dépense.

⇒ Nomination de Bruno DOUTRELEAU et Régis DAVID à la révision des valeurs locatives des locaux professionnels.

⇒ Manifestations de fin d'année :

- le jeudi 15 décembre : repas de Noël de la Cantine offert aux écoliers

- le vendredi 16 décembre :
 - à 14 heures : spectacle de Noël pour les écoliers
 - Livraison des colis de Noël offerts aux Aînés

- le samedi 24 décembre : passage du Père Noël dans les rues

L'ordre du jour étant épuisé, un tour de table est effectué afin de recueillir les observations de chacun :

Régis DAVID :

- se retire du projet d'école parce que précédemment il a été voté sans subvention et demande des explications sur la modification de l'estimatif du projet passant de 460 000 € à plus de 600 000 €. Il rappelle que les subventions allouées sont calculées sur la base de 400 000 €.
- demande qu'un certificat d'urbanisme soit déposé en Mairie pour la pose d'une antenne de radiotéléphonie pour laquelle une extension du réseau ERDF est nécessaire.

Anita PORA :

- a été sollicitée par l'Association « L'Excuse d'Argine » pour l'attribution d'un local dans l'enceinte de l'ancienne salle. Réponse négative car ce sont des locaux de stockage.

Emmanuel FAVEY ne pourra pas participer au repas de Noël de la cantine et sera absent du 10 au 18 décembre prochain.

Laurent LAMBERT :

- demande que soit rappelé aux riverains de tailler leur haie en limite de leur propriété.
- fait part de son mécontentement quant à l'annulation de la réunion de mi-mandat et souhaite qu'une autre réunion soit programmée courant janvier.

Jean-Claude TREPIED :

- rappelle que le radar pédagogique sera disponible à partir du 16 décembre prochain et qu'il sera implanté rue du Nord.

Bruno DOUTRELEAU :

- fait part des problèmes de ruissellements rencontrés dans le fonds de St-Pierre (chemin qui mène de la station d'épuration aux Grandes Dalles), suggère de remblayer les ravines.
Serge DUJARDIN lui répond que ce chemin dépend des 2 communes, que ce sont les ruissellements des eaux qui découlent de la décharge de Sassetot-le-Mauconduit qui provoquent ces ravines. Le problème sera étudié avec Sassetot-le-Mauconduit afin d'y remédier.
- a participé à l'assemblée générale du CNG : une demande de subvention sera adressée à la Mairie afin de remplacer le treuil actuel
- demande à Monsieur le Maire s'il a convoqué le personnel communal comme prévu. La réponse est négative.
- rappelle que l'équipe s'est présentée sans étiquette politique, et espère que M. le Maire ne donnera pas sa signature pour soutenir un candidat pour les élections présidentielles à venir.

La séance est levée à 23 heures 10.

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,

S. DUJARDIN

J.P. HERVIEUX